ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

suicide

Question écrite n° 22428

Texte de la question

Mme Michèle Tabarot attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur la prévention du suicide chez les adolescents et jeunes adultes. Les tentatives de suicide chez les 15-24 ans s'élèvent à 40 000 par an et le suicide demeure la deuxième cause de décès chez cette même tranche d'âge. Si des politiques nationales de prévention du suicide sont mises en oeuvre, le développement de structures innovantes, telles les maisons de l'adolescent, et la création de partenariat avec des acteurs de prévention dédiés aux étudiants semblent aujourd'hui nécessaires afin d'accueillir les jeunes les plus fragiles à proximité de leur domicile. Aussi il lui serait utile de connaître sa position sur ce point.

Texte de la réponse

Des actions retenues dans le plan santé-jeunes, présenté en conseil des ministres le 27 février 2008, ont pour objectif d'apporter un soutien aux jeunes les plus vulnérables, de prévenir le risque suicidaire et de proposer une prise en charge adaptée. Ainsi, afin de répondre aux besoins d'information et d'écoute exprimés par les jeunes, une campagne de promotion du numéro vert « fil santé jeunes » a été lancée en septembre 2008 par l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES). Le numéro d'appel a été simplifié en un numéro à 4 chiffres, le « 3224 », pour une meilleure mémorisation. L'appel gratuit, depuis un téléphone portable vers ce numéro de téléphone, sera expérimenté fin 2008. Le rapport thématique de la défenseure des enfants de 2007 intitulé « adolescents en souffrance, plaidoyer pour une véritable prise en charge » recommandait le déploiement des maisons des adolescents (MDA). Ainsi, le programme « maisons des adolescents » vise à assurer un maillage territorial satisfaisant, à raison d'au moins une MDA par département. Ces structures ont pour mission d'apporter des réponses de santé diversifiées aux adolescents en rupture ou les plus en difficulté. À ce jour, 61 maisons des adolescents bénéficient d'un financement public. Les missions des services universitaires de médecine préventive (SUMMPS) seront élargies afin que ceux-ci puissent se constituer en centre de santé et offrir ainsi des lieux de soins, d'écoute et de prise en charge plus adaptés à la population étudiante. Les personnels les plus proches de cette population étudiante bénéficieront d'un renforcement des actions de formation au repérage de la crise suicidaire. Par ailleurs, sur la base du rapport d'un comité de pilotage, installé le 30 juin 2008 et présidé par M. David Le Breton, sociologue à l'université Marc Bloch de Strasbourg, une nouvelle stratégie pluriannuelle de prévention du suicide sera élaborée, en partenariat avec les autres départements ministériels. Ce comité de pilotage, composé d'experts et de partenaires institutionnels et associatifs, est chargé d'aborder le problème du suicide dans sa globalité, de la prévention à la prise en charge des suicidants et à la postvention. Le rapport du comité de pilotage sera remis en décembre 2008.

Données clés

Auteur : Mme Michèle Tabarot
Circonscription : Alpes-Maritimes (9e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 22428

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/13/questions/QANR5L13QE22428

Rubrique : Mort
Ministère interrogé : Santé, jeunesse, sports et vie associative
Ministère attributaire : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 6 mai 2008, page 3762
Réponse publiée le : 16 décembre 2008, page 10966